



Pension alimentaire payé de manière "aléatoire"

Par **steph**, le **17/03/2011** à **10:43**

Bonjour,
je suis marié à une femme divorcé qui a deux enfants issu de son premier mariage. nous rencontrons des problèmes avec son ex-mari qui paye depuis quelques temps la pension mais plus a la date que lui meme avait décidé. Ceci engendre des problèmes à ma femme au niveau de sa banque car ces prélèvement était baser sur le virement entre otre de la pension. Que peut-on??

Par **Marion2**, le **17/03/2011** à **15:02**

Bonjour,

Que Madame contacte un huissier avec son jugement de divorce mentionnant le montant de la PA, elle explique la situation et demande l'application d'un paiement direct.

Par **steph**, le **17/03/2011** à **15:11**

Merci, mais donc ça revient au système de saisi sur salaires à peu près

Par **corima**, le 17/03/2011 à 15:20

C'est ça, vous serez payé à la source

Par **steph**, le 17/03/2011 à 15:22

Merci, mais donc ça revient au système de saisi sur salaires à peu près

Par **corima**, le 17/03/2011 à 15:39

Et oui, c'est toujours ça mais au moins, vous êtes sûre d'être payé s'il travaille bien sûr. Vous pouvez toujours lui en parler, lui dire qu'il a deux solutions, soit la saisie sur salaire, soit vous faire un virement à date fixe

Par **Marion2**, le 17/03/2011 à 17:29

Ce n'est pas une saisie sur salaire, c'est un prélèvement du montant de la pension alimentaire sur son compte bancaire et qui vous sera versé tous les mois à la même date.

Il faut aller voir un huissier avec votre jugement. Les frais d'huissier ne seront pas à votre charge.

Par **mimi493**, le 17/03/2011 à 19:19

[citation]Ce n'est pas une saisie sur salaire, c'est un prélèvement du montant de la pension alimentaire sur son compte bancaire et qui vous sera versé tous les mois à la même date.
[/citation] ça c'est une saisie-attribution, mieux vaut une saisie sur salaire